



Courtier en assurance - surfacturation !!!

Par **myjy06**, le **25/03/2010** à **19:03**

Bonjour, rnj'ai confier la gestion de mes assurances Auto/Mutuelle/Habitation/Vie rnà un courtier en assurance rnaussi je m'aperçois que d'une année sur l'autre des augmentations de cotisation importantes ... rnExemple: assurance auto (mon véhicule est un pt véhicule 5ch de 2002) rn2008: 46€/Mois 2009: 55€/Mois 2010: 70€/Mois (tiers Maximum) rnj'ai fais établir un devis chez un agent de Ma Cie d'assurance ... rnverdict : 40€/Mois avec les mêmes garanties !!!!! rnMon courtier me dit : "c'est comme ça & pas autrement" rnQue faire ?????? rnje crains avoir été spolié (abus de confiance) rnQui perçois ma cotisation : Le courtier ou la Cie d'assurance? rnsi c'est le courtier a t'il le droit d'augmenter la cotisation? rnauprès de qui dois je m'adresser ??? rnMerci de vos conseils